

Compte rendu sommaire
Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 13 novembre 2017
au siège 34 Grand'Rue à Rombas

Sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER

L'an DEUX MILLE DIX-SEPT, le TREIZE du mois de novembre à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 02 octobre 2017.

Présents : MM. FOURNIER, FICHTER, MUNIER, MULLER, MATELIC, WATRIN, CANTELE, PELIZZARI, FAVIER, DROUIN et HENRY.

Membre ayant donné procuration : M. BOLTZ à M. MATELIC
M. CORRADI à M. FOURNIER

Absent excusé : Néant

Absent : Néant

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON et SERRIER et Mmes LIEBGOTT et SALIOU.

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 09 octobre 2017

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE, le procès-verbal de la séance du Bureau communautaire du 09 octobre 2017.

1. LOGEMENT

1.1 DB 2017-85- Opération Ravalement de façades – Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer des subventions à divers particuliers dans le cadre de l'opération ravalement de façades, pour un montant total de 3 415,00 € ;
- Et DECIDE de procéder à leur versement.

1.2 DB 2017-86- Programme d'Intérêt Général (PIG) – Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer des subventions à divers particuliers dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG), pour un montant total de 1 185,50 €
- Et DECIDE de procéder à leur versement.

1.3 DB 2017-87- Campagne d'Isolation Thermique – Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer des subventions à divers particuliers dans le cadre de la Campagne d'Isolation Thermique, pour un montant total de 2 673,77€ ;
- Et DECIDE de procéder à leur versement.

2. ENVIRONNEMENT

2.1 DB 2017-88 – Protection et mise en valeur de l'Environnement - Convention de partenariat avec le Club Vosgien de la Vallée de l'Orne - Avenant N°1

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de porter le montant de la subvention attribuée au Club Vosgien de la Vallée de l'Orne, pour l'entretien des chemins pédestres situés sur le territoire de la CCPOM, de 2 376 € à 2 530 € par an ;
- APPROUVE les termes de l'avenant n°1 passé à cet effet ;
- AUTORISE le Président à signer cet avenant N°1.

3. FINANCES

3.1 DB 2017-89 – Pacte fiscal et financier - Convention de reversement de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties perçue sur les Parcs d'Activités Communautaires

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le principe du reversement, par les communes concernées, du produit de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties acquittée par les entreprises implantées sur les Parc d'Activités Communautaires existants ou nouveaux,
- FIXE, comme suit, les modalités de ce reversement :

- Taxes perçues pour les entreprises implantées avant le 31 décembre 2016

A compter de 2017, les taxes foncières sur les propriétés bâties perçues pour les entreprises implantées sur les Parcs d'Activités Communautaires avant le 31 décembre 2016 seront reversées par les Communes concernées au profit de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle dans les conditions suivantes :

- En 2017 : 25 % du produit des taxes perçues par la Commune,
- En 2018 : 50 % du produit des taxes perçues par la Commune,
- En 2019 : 75 % du produit des taxes perçues par la Commune,
- A partir de 2020 : 100 % du produit des taxes perçues par la Commune.

- Taxes perçues pour les entreprises implantées à partir du 1^{er} janvier 2017

Les taxes foncières sur les propriétés bâties perçues pour les entreprises implantées sur les Parcs d'Activité Communautaires à partir du 1^{er} janvier 2017 seront reversées intégralement par les Communes concernées au profit de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle dès 2017.

- Et AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à passer à cet effet avec les communes concernées.

4. ADMINISTRATION GENERALE

4.1 DB 2017-90 - Marché d'Assurances pour la période 2018/2022 - Attribution

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer les contrats d'assurance correspondant aux lots N° 1, 3 et 4 avec GROUPAMA Grand Est, 30 Boulevard de Champagne, 21078 DIJON, selon les conditions indiquées ci-dessous :

Lot n°	Description	Montant cotisation/an	Franchise
--------	-------------	-----------------------	-----------

1	Dommmages aux biens et risques annexes	3 991,79 €	300 €
3	Assurance des véhicules et risques annexes et Auto collaborateurs	1 716,25 € 380,00 €	Aucune
4	Protection fonctionnelle des agents et des élus	272,16 €	Aucune

- AUTORISE le Président à signer le contrat d'assurance correspondant au lot N° 2 avec la société Mutuelle d'Assurances des Collectivités Locales (SMACL), 141 Avenue Salvador Allende, 79031 NIORT, selon les modalités indiquées ci-dessous :

Lot n°	Description	Montant cotisation/an	Franchise
2	Responsabilité civile et risques annexes et Protection juridique	1 034,89 € 793,80 €	Aucune

4.2 DB 2017-91 – Fourniture de gaz – Groupement de commande entre la CCPOM et plusieurs communes membres – Accord-cadre - Attribution

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer le marché d'accord-cadre à passer avec :
 - o TOTAL Energie Gaz
Immeuble Nova – 71, boulevard National – CS 20004 – 92257 La garenne Colombes
 - o ENGIE Entreprise et Collectivités
ZAC de la Breteque – 94 rue Louis Blériot – 76230 BOIS GUILLAUME
 - o ENI Gas and power France
24 rue Jacques Ibert – 92 300 LEVALLOIS PERRET

conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offre du groupement, ainsi que les marchés subséquents qui s'y rattachent.

4. INFORMATIONS ET COMMUNICATION

- Tableau de bord d'activités au 31/10/2017.
- Tableau de bord financier au 31/10/2017.
- Tableau de bord « ordures ménagères » au 30/09/2017.
- Tableau de bord « opération ravalement de façades » au 31/10/2017.
- Tableau de bord « Amélioration de l'habitat PIG » au 31/10/2017.
- Tableau de bord « Protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés » au 31/10/2017
- Tableau de bord « Isolation thermique » au 31/10/2017.
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 31/10/2017.
- Tableau de bord « Petite Enfance » du 30/09/2017.
- Autres communications

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h25.

Rombas, le 20/11/2017,

Le Président



Lionel FOURNIER